Image not found or type unknown

Absence de devis et travail effectué

Par **One Sam**, le **06/10/2018** à **16:05**

Bonjour,

Je suis gérant d'un magasin d'antiquités brocante. Au mois d'Avril un couple s'est présenté à ma boutique pour me demander de leur faire une évaluation de mobilier suite à un héritage. J'ai accepté et ils m'ont envoyé des photos par email et j'ai fait ce travail d'estimation qui m'a pris environ 30h. A aucun moment ils ne m'ont demandé un devis, et je reconnais que je ne leur aie pas proposé non plus car ils m'ont assuré que nous allions travailler ensemble sur la vente des meubles et objets après l'estimation.

Une fois réceptionné mon travail, ils ont annulé un rendez-vous pris pour un début de semaine au domicile où se trouvait les meubles et ne m'ont plus donné aucune nouvelle. J'ai du faire maintes tentatives sur plus de 6 mois pour les joindre et leur faire valoir que mon travail, en l'absence d'une quelconque continuité et au tarif de 15€ de l'heure, se tarifer à 450€, somme que je ramenais à 400€ du fait de l'absence (commune) de devis.

Aujourd'hui ils m'envoient un chèque de 150€ pour solde de tout compte, se justifiant, je pense, derrière le fait qu'au delà de 150€ il faut établir un devis.

Quels sont mes recours face à cette situation ?

En vous remerciant de toutes réponses, veuillez recevoir mes sincères salutations.

M.Debier.

Par **Chaber**, le **06/10/2018** à **16:22**

bonjour

vous avez encore eu de la chance qu'ils vous règlent 150€

Par **One Sam**, le **06/10/2018** à **16:30**

Bonjour,

Admettons. Pour autant si quelqu'un a une réponse plus constructive, je suis preneur.

Merci à nouveau.

Par **P.M.**, le **06/10/2018** à **17:08**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié…
L'absence de tarif affiché et/ou d'établissement d'un devis peut compromettre tout recours...

Par **One Sam**, le **06/10/2018** à **17:28**

Bonjour,

Je vous remercie de l'information sur l'endroit. A moins qu'il puisse être déplacé par un administrateur, où dois-je le publier ?

(Je comprends, j'ai seulement un mail où ils me demandent ce travail, et un autre où ils me remercient de l'avoir fait.)

Par **P.M.**, le **06/10/2018** à **17:41**

Il me semble que le forum Droit de la consommation serait plus adéquat...

Par **Visiteur**, le **06/10/2018** à **18:01**

Bonjour
C'est fait...

Par **One Sam**, le **06/10/2018** à **18:34**

Bonjour,

Merci pour ce changement de place.

Donc si quelqu'un a un éclaircissement à ma question, et bien je suis toujours à l'écoute.
Sachant donc que j'ai un mail de commande et un de remerciement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés